

CHAPITRE V.

LES LIVRES SAINTS.

§ I<sup>er</sup>.

Après avoir subi les épreuves de la géognosie, de la linguistique, de l'astronomie, de la chronologie, soutenu les accusations de tout ce que l'esprit offre de plus subtil, la prévention de plus injuste, l'animosité de plus haineux, l'historien hébreu est aujourd'hui réhabilité par les sciences. Les érudits ont reconnu que nulle découverte, dans les vestiges des révolutions terrestres, dans les progrès archéologiques ou géographiques, ne contredit son livre monumental.

Il ne nous suffit point de ces aveux ; on a trop longuement, trop effrontément calomnié le libérateur d'Israël, l'homme qui posa la pierre fondamentale de la vérité catholique, pour que nous puissions passer outre sans nous former une conviction à son sujet.

Il est de notre conscience de déclarer que la source la plus antique et la plus pure des tra-

ditions écrites, la plus haute valeur et la plus puissante autorité historique réside dans le Pentateuque. Le signe de sa date et le caractère de son auteur sont empreints au fond de cette œuvre entière ; un simple aperçu en témoigne jusqu'à l'évidence.

Plein d'archaïsmes que l'on ne retrouve dans aucun livre de l'Ancien-Testament, le Pentateuque présente une originalité remarquable. Le livre des Juges contient des barbarismes et des provincialismes. Isaïe jette les mots dans des moules nouveaux. Jérémie, Ézéchiël fourmillent de chaldaïsmes. En un mot, quand on passe des écrivains de l'époque la plus reculée à ceux d'une date postérieure, on voit la langue décliner sans cesse, et enfin se perdre dans des tournures purement chaldaïques. Quelle différence d'ailleurs dans la marche des idées et dans le choix des images!... Les premiers écrivains sont couverts d'une forte couleur égyptienne, qui s'affaiblit et s'éteint en leurs successeurs<sup>1</sup>.

« Le Pentateuque, que tous les autres livres de l'Ancien-Testament imitent, supposent ou commentent, renferme l'histoire de la législation juive et des évènements qui la préparèrent. Il paraît écrit au moment même où cette législation naquit. En effet, le récit, concis et même obscur dans l'exposition des faits très antérieurs

<sup>1</sup> Eichorn, *Allgemeine einleitung in das alte Testament.*

à la législation et sans rapport avec elle, devient tout à coup, à l'approche de l'époque décisive, abondant et varié, comme l'est d'ordinaire une histoire contemporaine. Ou plutôt ce n'est plus une histoire, c'est un journal où les lois, les guerres et les miracles viennent s'inscrire tour-à-tour, sans autre ordre que celui du temps..... Ordinairement, dans une histoire contemporaine, les couleurs sont plus vraies, les tours plus vifs que dans une autre; parce que l'écrivain a vu, senti, éprouvé lui-même; parce qu'il n'a aucun effort d'imagination à faire pour se mettre à la place des acteurs. Les détails sont plus nombreux et plus développés, parce qu'ils lui sont tous connus. Ils ne sont pas toujours bien choisis, parce qu'il est mauvais juge de leur influence sur les événemens à venir, et de leur importance relative aux yeux de la postérité. La succession et l'enchaînement des faits sont quelquefois moins clairement exposés, parce que l'auteur hésite perpétuellement entre l'ordre chronologique et celui dans lequel ces faits l'ont frappé, dans lequel ils lui paraissent avoir influé les uns sur les autres, parce qu'en outre la nature ou la vivacité de ses impressions le trompe souvent sur la gravité des événemens ou sur leur mutuelle dépendance. Or tel est précisément le caractère de la partie historique des quatre derniers livres du Pentateuque.

Après les premiers linéamens des lois, on voit suivre addition sur addition, éclaircissement sur éclaircissement, et à chaque page quelque règlement nouveau. Qui ne reconnaît là un auteur contemporain de la législation, annonçant comment peu à peu le législateur a agrandi et complété son système, suivant les progrès de ses vues et de son expérience? Qui ne reconnaît surtout dans le Deutéronome, un véritable journal de la législation, puisque chaque loi suit le récit de la circonstance qui l'a fait naître? Enfin, comment un auteur plus récent eût-il rencontré ce langage si particulier que les adversaires de l'authenticité de ce livre n'ont pu jusqu'ici méconnaître?

Allons plus loin. Quel imposteur eût jamais pu retracer, avec une vérité aussi exacte, les progrès successifs de la civilisation et de la société? Comment eût-il conservé cette gradation si peu étudiée dans des objets si divers, avec des incidens si minutieux, si naturels, si parfaitement liés, et de manière à soutenir le plus sévère examen sans trahir la fraude?

Abraham sort de la Mésopotamie, patrie des peuples bergers, et tous les détails de sa vie dénotent un vrai nomade. Des hôtes viennent-ils à lui, il court choisir au milieu de son bétail le jeune veau qu'il apprêtera lui-même, comme le Patrocle d'Homère. Il n'offre pas de vin à ces

étrangers; cette liqueur cependant n'était point, à cette époque, inconnue à la Palestine. Il leur présente du lait, comme un nomade devait le faire. Isaac, au contraire, riche de l'héritage d'Abraham, moins étranger aux habitudes des Chananéens amollis, fait usage du vin. Un chevreau, enlevé du pâturage, ne suffit plus à ses goûts, comme il a suffi à ceux de son père. Il désire du gibier, il le fait apprêter à sa manière préférée. Son palais est exercé à distinguer les viandes, et c'est par une ruse que Rébecca réussit à lui faire prendre le change. Demi-nomade et demi-laboureur, il prend à ferme un champ du roi de Gérar, ne se contente plus d'être riche en troupeaux.

L'écrivain moderne qui aurait inventé cette histoire sous le nom de Moïse eût probablement fait faire à la civilisation de nouveaux progrès avec Jacob, il eût blessé la vérité sans s'en douter, et l'historien du Pentateuque est réellement plus fidèle aux vraisemblances de l'histoire. La civilisation recule quand Jacob, laissant la Palestine, passe vingt ans en Mésopotamie, au sein de la vie nomade et des habitudes pastorales. Elle avance, au contraire, avec Ésaü, parce que celui-ci demeure en Palestine et s'allie aux Chananéens.

Le commerce multiplie peu à peu les rapports des diverses nations. Au temps d'Abra-

ham, nous ne voyons encore aucun échange en blé entre l'Égypte et Chanaan. Pour éviter la famine, le patriarche est obligé de se transporter lui-même, avec tous les siens, sur les bords du Nil. Au temps de Jacob, ce commerce est établi. Pour le faciliter, déjà les caravansérails sont construits sur la route. Partant d'Arabie, des caravanes Ismaélites portent aux Égyptiens des épices, des résines et du baume. Dans l'occasion, ils achètent ou vendent des esclaves. Les Égyptiens ne font par eux-mêmes aucun commerce extérieur. La Genèse le suppose et l'histoire nous le dit.

L'Égypte, plus anciennement constituée que les nations voisines, l'emporte, comme de raison, en civilisation et en luxe. Déjà, au temps d'Abraham, les Pharaons ont une cour. Abimélec, roi d'une colonie égyptienne chez les Philistins, imite en petit les rois de la métropole. Il a comme eux des serviteurs et des courtisans. En Palestine, au contraire, le roi Salem vit comme un simple particulier. Entre Abraham et Jacob, le luxe de l'Égypte fait de grands progrès. Au temps de Joseph, nous voyons à la cour d'Égypte de grands dignitaires, des chambellans, des surintendans, de grands échansons, de grands pannetiers, un grand visir, une police, une prison d'état, des médecins attachés à la personne des grands, et un pompeux cérémo-

nial. Joseph, comme grand visir, est servi à une table à part, et les Egyptiens qui mangent chez lui prennent place à celle de son chambellan. Pharaon n'admet point Jacob à une conversation familière, comme avait fait un de ses ancêtres à Abraham, mais à une audience en forme, avec tant de raideur et une si orgueilleuse affabilité, que le style même du récit en grave l'impression. Diverses solennités accompagnent l'installation des fonctionnaires royaux. Joseph, à son entrée en charge, reçoit une chaîne d'or, un anneau, un costume magnifique et une suite.

En Mésopotamie, où les Chananéens n'avaient pas encore étendu leur commerce, on trouve, au temps de Jacob, peu d'or et peu d'argent. Les échanges en nature sont, à cette époque, le seul moyen connu de se procurer des objets nouveaux. C'est en gardant les troupeaux pendant vingt années que le patriarche gagne ses deux femmes, des esclaves et du bétail. En Chanaan, au contraire, et dans le voisinage de cette Phénicie qui tenait en ses mains le commerce du monde, au temps d'Abraham, on n'a déjà plus recours aux échanges; l'argent les représente comme matière précieuse. Il n'a pas encore reçu d'impression; mais on le pèse pour en déterminer la valeur. Peut-être cependant les Phéniciens avaient-ils déjà quelques monnaies grossières au temps de Jacob. Nulle part il n'est fait mention de che-

vaux dans les quarante-quatre premiers chapitres de la Genèse. C'est à l'occasion du voyage de Jacob en Égypte, que les chars envoyés par Joseph nous les montrent pour la première fois en usage. L'histoire nous apprend, en effet, que dans ces siècles reculés ils étaient usités en Égypte, mais presque inconnus en Palestine.

Les formes des conventions civiles rappellent, chez les patriarches, la plus haute antiquité. Dans Homère, les contrats se font de vive voix, et, pour les rendre obligatoires, c'est à la garantie des dieux que l'on a recours. On les accompagne de présents et de cérémonies symboliques. De la même manière, Abraham donne sept brebis à Abimélec, en mémoire de l'alliance qu'il renouvelle et de la cession d'un puits contesté. Jacob et Laban élèvent un monceau de pierres, pour être témoin de leur réconciliation. Ils lui imposent un nom destiné à la rappeler, comme avaient fait encore Abimélec et Abraham. C'est en présence de témoins que ce dernier achète la caverne de Macphelah. Muni de cette garantie, il se croit assuré que sa propriété ne lui sera jamais disputée. C'est ainsi que dans Homère les Grecs et les Troyens regardent comme certaine l'exécution d'un traité, parce que les deux armées ont entendu les promesses verbales des contractans.

Enfin que l'on compare les récits de Moïse avec les plus anciennes histoires..... Il n'en est pas une qui puisse soutenir le parallèle avec la Genèse, qui puisse retracer quelque ombre de la simplicité, de l'exactitude et de la vérité philosophique de ce livre étonnant. Une autre marque de la date du Pentateuque, c'est que Moïse y a laissé son sceau individuel, résultant à la fois du but et de l'esprit de chacun des livres dont il s'agit, et des indications qu'ils nous donnent sur la position, les habitudes, les connaissances de leur auteur.

La Genèse nous représente, dans les onze premiers chapitres, l'imposant tableau de l'origine des choses. C'est en quelque sorte le vestibule du grand édifice des révélations, la base sur laquelle toutes doivent reposer; mais ce n'est pas là le but spécial du livre entier: la seconde partie nous offre çà et là quelques documens sur les peuples voisins et parens des Hébreux; mais ce n'est encore là qu'un objet très secondaire. L'écrivain paraît avoir eu devant les yeux, en rédigeant cette seconde partie, un dessein tout autre et plus important. On voit sans cesse qu'il voulait animer les Israélites à la conquête de la Palestine, par une histoire dont toutes les circonstances, soigneusement rassemblées, étaient de nature à leur inspirer du courage et de l'ardeur.... Ainsi le but de la Genèse est celui-là

même que le législateur a dû se proposer. Entre le dessein de l'une et la pensée de l'autre, règne une telle harmonie, que ces deux conceptions indiquent un seul auteur. Dans les trois livres suivans, nous retrouvons également le plan et le sceau de Moïse.

Le vrai point de vue de l'*Exode* est dans un rapport intime avec la législation. Ce livre a pour idée première de fonder et d'affermir les pièces principales de cette législation sur la grande délivrance politique dont les Hébreux venaient d'être honorés. L'écrivain leur raconte et leur rappelle les plaies de l'Egypte, le passage de la mer Rouge, les miracles du désert; et il unit si étroitement avec ces glorieux et touchans souvenirs, la fête de Pâques, l'institution du Sabbat, le renouvellement de l'alliance, le solennel renoncement à l'idolâtrie, les dix préceptes fondamentaux et leur commentaire, les pompes et les rites du culte de Jéhovah, qu'il en résulte l'obligation sacrée de l'obéissance pour quiconque a été le témoin ou l'objet de ces miraculeuses faveurs. N'était-ce pas là aussi le but de Moïse et l'un des plus sûrs moyens d'atteindre son but?

Le *Lévitique* n'est pas le livre du peuple, mais celui des prêtres. Il rassemble à leur usage sous une forme plus méthodique et plus complète le code de la police, du culte et des mœurs. Ce

livre est donc probablement l'ouvrage du législateur qui a choisi les prêtres pour leur confier précisément cette tâche et qui ne leur donnait nulle part ailleurs les instructions pour la remplir.

Le livre des *Nombres* doit avoir été écrit dans le désert par le chef du peuple ou par ses ordres. Il porte l'empreinte de ce long et vague période qui s'étendit de la seconde à la trenteneuvième année de la sortie d'Égypte. Temps de privations et de murmures, mêlé de voyages et de séjour, sans but déterminé, sans route fixe et sans beaucoup d'événemens remarquables. Ce livre renferme dans un ordre purement chronologique la simple collection de toutes les pièces importantes qu'il convenait à l'autorité de conserver : comme réglemens de police, nouvelles institutions légales, procès-verbaux des dénombremens et des dons, récits des faits saillans et isolés.

Quant au *Deutéronome*, il est encore plus clair que Moïse doit en être l'auteur. C'est le dernier adieu du père mourant à ses fils, et du prophète à son peuple. L'ame de Moïse se peint tout entière dans les prières, les promesses, les menaces, les craintes et les espérances qui se succèdent tour-à-tour dans ce livre, ainsi que dans l'ame agitée d'un père inquiet sur le destin de sa famille.

Le but et l'esprit du *Pentateuque* nous rappellent donc Moïse et nous montrent en lui l'écrivain qui l'a composé. La réunion de connaissances et d'habitudes intellectuelles que cet ouvrage prouve dans son auteur, nous conduit à la même conséquence.

Tout indique chez l'écrivain une éducation soignée, des connaissances étendues. Ce n'est point ici un homme du peuple devenu apôtre qui, sans art, sans instruction, sait écrire des vérités sublimes en langue vulgaire, mais demeure toujours étranger à l'ordre profane et à la science. L'auteur du *Pentateuque* est un homme instruit. Il soigne la forme et le fond de son histoire; il recueille les détails historiques, généalogiques, géographiques, qui, sans être essentiels à son but, peuvent rendre son livre plus clair et plus utile : il compose des hymnes qui portent l'empreinte de son génie autant que de sa piété; il rédige la *Genèse* d'après d'antiques documens, avec soin et méthode, ainsi que l'ont prouvé les recherches des érudits. Cet homme était donc éclairé, n'était point étranger aux lettres, et mettait du prix au savoir. Ce même historien connaît à fond l'histoire des patriarches, l'origine des Hébreux et celle du monde..... Il était donc probablement Hébreu, et un Hébreu distingué. Il ne connaît pas seulement l'histoire ancienne de son peuple, il connaît, il raconte

avec détail toutes les circonstances de la révolution récente qui brisa le joug imposé aux Hébreux par les Egyptiens. Il a su les faits privés comme les faits publics, les pensées comme les faits; il dut donc être un des témoins.

Il connaît la législation comme celui qui l'a conçue. Son livre est le seul dépôt chargé de la transmettre aux Hébreux; et nous ne la connaissons nous-mêmes que par ce livre. Il faut donc qu'il soit ou le législateur, ou le confident de ses desseins et de ses pensées.

Il connaît les mœurs et les lois de l'Egypte mieux qu'on ne devait l'attendre d'un simple Hébreu. On s'étonne de retrouver dans ses écrits des indications sur les finances, le commerce, le culte, l'état militaire, et les usages civils des Egyptiens; indications d'autant plus remarquables, que l'auteur ne songe point à les donner et qu'une lecture réfléchie vous fait seul apercevoir. L'éloignement des Egyptiens pour la vie pastorale et la profession de berger, la loi sévère qui repoussait tous les étrangers de leur table, la préférence qu'ils donnaient aux chevaux sur les chameaux, l'abandon du commerce, qu'ils laissaient tout entier aux peuples voisins, l'impôt foncier, sous forme de dîme, l'exemption accordée aux terres des prêtres, et mille autres circonstances semblables: ce sont autant de détails que la Genèse et l'Exode présentent en

abondance au critique investigateur; tandis que sans songer à la Bible, l'antiquaire, de son côté, les retrouve aussi dans ses vieux monumens et dans ses anciennes histoires. Concordance remarquable, que chaque recherche nouvelle rend plus complète et plus certaine; l'auteur du Pentateuque devait donc vivre en Egypte, probablement auprès des dépositaires de la science et du pouvoir, à côté des prêtres et de la cour.

Enfin, ce même homme connaissait d'autres nations encore que les Egyptiens et les Hébreux. On peut lire dans les chapitres 10, 25 et 36 de la Genèse, les documens qu'il avait recueillis sur l'origine et la disposition de tous les peuples alors connus, et en particulier sur les descendans d'Abraham. Il raconte d'où ces grandes familles se sont formées, les titres et les généalogies de leurs chefs, la position géographique de leurs diverses tribus. A cette époque, de telles connaissances ne s'acquerraient que par des voyages. Il devait donc avoir visité les peuplades ismaélites, madianites, iduméennes; séjourné au milieu d'elles, et rassemblé là les documens relatifs à leur histoire, qui, plus tard, furent insérés dans la Genèse.

Rapprochons maintenant les unes des autres ces données diverses. Nous y trouverons une marque frappante de la date du Pentateuque. L'écrivain, avons-nous dit, doit être un Hébreu

témoin de la révolution survenue dans l'état des Israélites, né en Egypte, et ayant visité les diverses peuplades du désert. Il y a plus : d'après ces indices, nous pouvons, avec une grande vraisemblance, prononcer que cet écrivain n'est autre que Moïse lui-même; on sait tout ce qu'eut d'extraordinaire la vie de celui-ci, et toutes les circonstances saillantes de cette vie correspondent précisément aux faits que nous venons de rappeler. Moïse, instruit à la cour des Pharaons, chef de la révolution politique des Hébreux, législateur de ce peuple, Hébreu lui-même, et bien supérieur à ses compatriotes en savoir et en lettres, avait séjourné chez les nomades de l'Arabie, depuis l'âge de quarante ans jusqu'à celui de quatre-vingts, avant l'époque où il a pu composer le Pentateuque. Ne sommes-nous donc point autorisés à croire qu'il en est bien l'auteur<sup>1</sup> ?

« Le calme étonnant avec lequel il rapporte des événemens extraordinaires, surnaturels, est bien remarquable aussi. Point de précautions oratoires, point de protestations de franchise, point d'affirmations réitérées, en ces circonstances non plus qu'en d'autres. Il ne paraît pas que l'auteur ait la moindre inquiétude d'être démenti, ou suspecté soit d'erreur, soit de mensonge. On le voit au contraire s'exprimer avec

<sup>1</sup> Cellerier, *Introduction à la lecture des livres saints*, part. I, sect. 1.

un air de froide assurance, comme si toutes ses paroles étaient garanties par la notoriété publique. Quelquefois même il l'invoque expressément, et prend toute la nation à témoin des faits dont il trace le tableau, où dont il rappelle le souvenir. Parlant toujours à ses contemporains en homme qui ne craint ni contestation, ni doute, il ose leur redire les crimes dont ils se sont souillés et leur en faire de flétrissans reproches.

« Les anciens historiens s'attachaient à représenter leur nation comme étant des plus antiques qu'il y eût au monde. C'était une habitude invétérée en Egypte, en Phénicie, en Chaldée, en Chine, dans l'Inde, dans la Grèce, dans l'Italie, dans la plupart des contrées de la terre. Un peuple se serait cru déshonoré en avouant qu'il était nouveau. Moïse, lui, a la bonne foi d'écrire que celui qu'il gouverne est le plus récent de tous. Il le montre naissant au milieu des vieilles monarchies de la Chaldée, du Chanaan, de l'Egypte et de l'Idumée.

« C'était encore un usage des historiens d'attribuer aux ancêtres de leurs nations une origine illustre, des actes de vertu extraordinaire, une puissance colossale. Moïse, lui, convient que le père des Hébreux n'était rien de plus qu'un pasteur, et que ses descendans ne furent pas autre chose que des esclaves au service des Egyptiens. Il pousse la franchise plus loin. Il